



EAU «RYTHME» DE LA NATURE



LE CACARDEUR

ÉDITION SEPTEMBRE 2024

MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES

Table des matières



Mot du maire	3
Prochaine réunion du Conseil	5
Taxes municipales	5
Services des loisirs	6
Connaissez-vous ?	11
Centre intégré de santé & de services sociaux	11
Service urbanisme	12
Travaux publics	13
Vidange fosses septiques	15
Les conseillers.ère	16
Grains de soleil CN inc	17
Maison des jeunes le S.Q.U.A.T	18
Petite annonce	20
Jeux	23
Matières résiduelles	26
Table des marées	27
Solution - Jeux	28
Capsule - Incendie	29
Sensibilisation - Cyclisme	30
Coordonnées	31
Mosaïque	32

**Notez que vous pouvez également lire votre
Cacardeur, en couleur, sur le site Internet de la
municipalité à l'adresse suivante :
www.pointe-aux-outardes.ca**





Chers Outardéennes, Outardéens

C'est avec un immense plaisir que nous souhaitons une bonne rentrée scolaire à tous nos jeunes et moins jeunes ! Après des vacances bien méritées, il est temps de retrouver vos camarades, vos enseignants/es et toutes les aventures que cette nouvelle année scolaire vous réserve.

C'est aussi le temps de vous inscrire à vos activités de loisirs et/ou de culture favorites, dès le 3 septembre 2024 au Centre des loisirs et de la culture de 18h à 20h30. Que ce soit le chant, la danse, l'exercice physique, le tricot, le yoga et bien d'autres. Profitez des nombreuses activités offertes dans notre magnifique municipalité.

CARPO

La municipalité a une pensée spéciale pour les membres et utilisateurs du CARPO qui a vu ses installations partir en fumée dans la nuit du 29 juillet 2024. Le conseil a toujours fait en sorte d'aider l'organisme dès sa fondation, financièrement et au niveau de la réglementation municipale et avec la MRC. Un nouveau conseil d'administration a été élu et j'ai eu le plaisir de rencontrer le 23 août 2024 le nouveau président M. Guillaume Lebreux et le vice-président M. Garry Malouin afin d'entreprendre des démarches d'aides financières pour reconstruire le relais.

J'aimerais rassurer la population de notre village. Les incendies suspects des dernières semaines ne visent en rien la population en général de Pointe-aux-Outardes. Ce sont des gestes isolés et la Sureté du Québec enquête présentement sur ces cas. Notre magnifique municipalité demeure et demeurera un endroit où il fait bon vivre en sécurité malgré les méfaits occasionnels. Des caméras de surveillances seront d'ailleurs installées prochainement au portail d'entrée et au Centre des loisirs pour observer le vagabondage.

RESURFAÇAGE RUE LABRIE OUEST

Des travaux de resurfaçage seront entrepris au cours du mois de septembre sur le tronçon Ouest de la rue Labrie entre l'intersection et le Parc Nature. Ces travaux identifiés prioritaires à la suite d'études de la FQM, sont nécessaires et seront confiés à la TECQ 2024. D'autres travaux seront planifiés sur la rue Labrie Est et ailleurs sur le territoire comme à chaque saison.

CHEMIN DE BAIE ST-LUDGER

Pour une seconde fois, une demande d'aide financière sera déposée en septembre 2024 pour le décloisonnement et le traitement de surface du chemin de Baie St-Ludger à partir du chemin Principal sur 3 km. Espérons que cette fois notre demande au PAVL sera acceptée.

COMPOSTAGE

Des séances d'informations sur la collecte de compost sont prévues par la RGMRM dans toutes les municipalités en septembre et octobre afin de bien nous informer et de répondre à vos questions. Surveillez nos médias FB et le site web, un appel téléphonique vous sera acheminé également pour vous informer de la date et l'heure. En tant que président de la RGMRM, je vous y invite en grand nombre.

L'EAU ÉPUISSABLE

Nous remarquons une hausse appréciable de la consommation d'eau potable dans le secteur Les Buissons au courant du mois de juin 2024. Merci d'en faire une consommation contrôlée car, bien que renouvelable, l'eau n'est pas une ressource inépuisable. Le traitement de l'eau et l'entretien des deux stations de pompage que nous opérons dans la municipalité représentent une grande partie des dépenses du budget.

ASSEMBLÉES PUBLIQUES

Le Conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes a siégé en séance ordinaire le 12 août 2024 et en séance spéciale le 22 août 2024 en la salle du Conseil.

RÉUNION DU 12 AOÛT 2024

Dans le cadre du "Plan d'intervention" exigé par le ministère des affaires municipales, nous avons octroyé un contrat au Groupe Trifide inc. pour effectuer l'auscultation de l'état des chaussées du réseau routier municipal de Pointe-aux-Outardes, soit environ 11,4 km, au coût de 10 958 \$, plus taxes

Nous avons autorisé la participation financière de la municipalité pour une somme de 719,48 \$, pour les dépenses concernant la journée interculturelle du 20 juillet 2024. Un montant de 4 800 \$ a également été déboursé par PF Resolu pour équilibrer le budget total de 5 519.48 \$.

La salle du conseil fait peau neuve et nous avons procédé à l'achat d'une toile représentant un ensemble d'outardes de l'aquarelliste Hélène Charland, au coût de 2 000\$.

Nous avons mandatée Entreprise Georges Lepage pour les travaux de disposition des pierres non utilisées lors de la recharge de plage et que la municipalité avait entreposées à l'entrée du Parc Nature, au coût estimé de 3 420 \$, plus taxes.

RÉUNION DU 22 AOÛT 2024

Un seul soumissionnaire par appel d'offre a déposé sur les deux dossiers suivants.

La Municipalité de Pointe-aux-Outardes a accepté la soumission révisée après négociation à les Entreprises R. & G. St-Laurent inc. concernant l'appel d'offres 2024-02 pour le déneigement et l'entretien d'hiver des rues municipales, des chemins d'accès et des stationnements en vue des saisons 2024-2027, au coût révisé de 757 627,76\$, taxes incluses.

Nous avons accepté la soumission révisée après négociation de EJD Construction inc. concernant l'appel d'offres 2024-04 pour la réalisation des travaux de réfection de la rue Labrie Ouest, au coût de 804 486,51 \$, taxes incluses. Les travaux sont réalisés dans le cadre de la TECQ 2019-2024 et la TECQ 2024-2028

Vous êtes toutes et tous bienvenues à la prochaine séance du conseil qui aura lieu le 9 septembre 2024, à 19h30.

Bonne saison scolaire et participez aux activités "Bouger c'est la vie" !



Julien Normand,
maire de notre magnifique municipalité

RÉUNION DU CONSEIL

Lundi, le 9 septembre 2024 à 19 h 30

En salle du Conseil au 471, chemin Principal



TAXES MUNICIPALES

Le 3e versement est le 20 septembre prochain..



SALON DES LOISIRS 2024-2025

PROGRAMMATION AUTOMNE / HIVER 2024-2025



PRÉSENTATION ET INSCRIPTION
AUX ACTIVITÉS

QUAND : LE 3 SEPTEMBRE 2024

HEURE : DE 18 H À 20 H 30

OÙ : CENTRE DES LOISIRS ET DE
LA CULTURE,
AU 493, CHEMIN PRINCIPAL



SALON DES LOISIRS

DE POINTE-AUX-OUTARDES
493 CHEMIN PRINCIPAL



CAMP DE JOUR 2024

Le 10 août dernier a pris fin notre camp de jour, nos 7 merveilleuses semaines avec nos 7 animateurs Fruitopia, Gribouille, Daisy, Lasagne, Bonbon, Fraisinette & Matcha (Panda Manicouagan). Cette année, 58 enfants ont pu fréquenter notre camp soit à temps plein ou à temps partiel.

Voici quelques photos des dernières journées de nos jeunes au Camping Boréal et la journée cinéma avec un party mousse gracieuseté de M. Yanick Bouffard, les enfants ont adorés. Merci et j'espère vous revoir TOUS l'année prochaine !



Spectacle **D'HUMOUR AU C.L.**

**Spectacle de
l'humoriste
Véronique Isabel Filion**



Avec première partie

À Pointe-Aux-Outardes

**5 octobre 2024
20H00**

**Au Centre des loisirs
et de la culture
493 Chemin Principal**

**Pour plus d'informations:
Tommy Tremblay
418-297-3997**

**Billets: 38,00\$
sur Lepointdevente.com**



ENREGISTREMENT POUR VOS ANIMAUX



La licence est le moyen le plus efficace et le plus sûr pour bien identifier votre chien ou votre chat. La licence pour les animaux est obligatoire pour TOUS les chiens de la province de Québec.

Voici quelques faits :

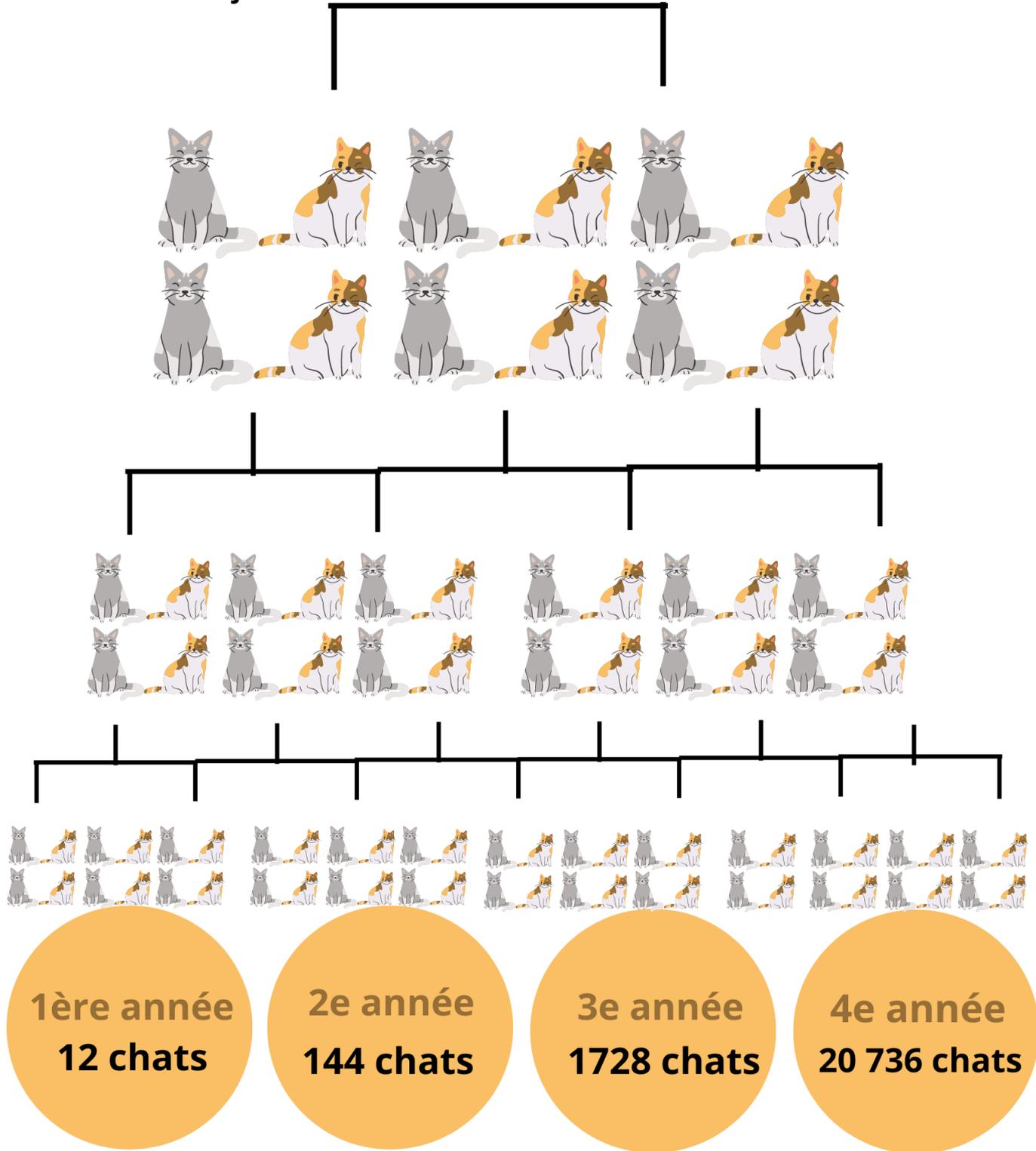
- La licence permet de retracer le propriétaire de l'animal rapidement 24 heures sur 24.
- La licence peut éviter un séjour non nécessaire au refuge Le Chapitou (stress pour votre animal et frais pour le propriétaire). En effet, nous contactons le citoyen afin qu'il puisse aller chercher son animal directement chez la personne qui l'a trouvé (souvent son propre voisin).
- La licence vous permet de respecter la réglementation municipale et la Loi provinciale. Elle stipule notamment que TOUS les propriétaires ou gardiens d'un chien doivent se procurer la licence. Le fait de ne pas avoir la licence pour votre chien peut entraîner une amende de 250\$ + les frais alors que la licence ne coûte que 10,00 \$ à notre magnifique municipalité.

Vous pouvez venir au bureau de la municipalité pour enregistrer votre chien ou votre chat lors de nos heures d'ouverture.



Couple de chats

Gestation 52-56 jours



CONNAISSEZ-VOUS ?

Cette section dans le bulletin municipal est pour vous, Outardéennes et Outardéens de Pointe-aux-Outardes, afin de souligner et de reconnaître vos réussites, vos réalisations, vos implications, votre savoir-faire, vos habiletés diverses, etc.



- Vous ou quelqu'un de votre entourage avez participé ou participerez prochainement à un événement.
- Vous vous êtes démarqués lors d'une activité (sportive, culturelle, scolaire ou autre)
- Votre passe-temps sort quelque peu de l'ordinaire.

Alors, n'hésitez pas à nous en faire part en communiquant avec nous par courriel à l'adresse suivante :

municipalite@pointe-aux-outardes.ca

Faites-nous parvenir la raison, l'événement et une photo de cet exploit.

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

PRISE DE SANG ET SOINS INFIRMIERS : Pointe-aux-Outardes

Pour prendre rendez-vous, vous devez téléphoner au numéro 418-567-2274 (poste 0) et laisser votre nom et numéro de téléphone ou encore vous présenter à la réception du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chute-aux-Outardes, du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 11 h 45.



Horaire du service :
Bureau municipal situé au
471, chemin Principal
Tous les mardis de 8 h à 9 h 30

INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Vous prévoyez faire des rénovations ou autres travaux, vous aurez besoin d'un permis. À cet effet, prévoir un délai puisque l'inspecteur dispose de 30 jours pour délivrer le permis.

Prenez note que tous les formulaires de demande de permis sont sur le site Web de la municipalité <http://www.pointe-aux-outardes.ca/urbanisme-et-environnement> à l'onglet « Service aux citoyens » et puis « Urbanisme et environnement ». Vous pouvez également vous les procurer au bureau municipal. Il suffit de remplir le formulaire de demande et de nous le faire parvenir.

Afin d'accélérer l'émission du permis, nous vous demandons de prendre en considération les renseignements suivants :

- Nom, adresse, lieu des travaux et numéro de téléphone ;
- Plan, croquis, photos de votre construction, agrandissement ou rénovation
- Dessiner sur un papier l'emplacement des nouveaux travaux ou l'ajout à la construction existante
- Indiquer la dimension de la construction ;
- Indiquer les matériaux utilisés ;
- Qui effectue les travaux ?
- Quand débiteront les travaux ?
- Les mardis et les jeudis sont réservés pour ceux qui désirent recevoir de l'information concernant les travaux que vous voulez faire.



S'il y a d'autres informations à demander ou si le permis est prêt, l'inspecteur en bâtiment, M. Maxime Whissell, communiquera avec vous.

LUMIÈRES DE RUE - SIMPLE RAPPEL

Si vous avez connaissance que des lumières de rue sont défectueuses dans votre secteur, veuillez en aviser la municipalité.



BAC BLEU ENDOMMAGÉ

Le bac bleu servant à la collecte sélective demeure la propriété exclusive de la Régie de gestion des matières résiduelles. Dès que vous remarquez un bris, veuillez immédiatement aviser Mme Noëlla Huard au 418-589-4557. N'essayez pas de le réparer vous-même. .

SURPRESSEUR – LUMIÈRES ALLUMÉES

Également, si vous avez connaissance que les lumières du surpresseur, situé entre le 111 et le 113, chemin Principal, sont allumées, veuillez S.V.P. en aviser la municipalité par téléphone au 418 567-2203 poste 1 lors de nos heures d'ouvertures ou poste 8 les soirs et les fins de semaines..



BACS D'ORDURES ET DE RECYCLAGE

Les bacs roulants doivent être placés à la limite de votre propriété, de manière à ne pas empiéter sur la voie publique, incluant l'accotement, et ce, la veille du jour prévu de la collecte.



LES ABRIS D'HIVER ET LES CLÔTURES À NEIGE

Prendre note que les abris d'hiver ainsi que leur structure et les clôtures à neige devront être démantelés. Car leur utilisation est permise du 15 octobre au 30 avril.



HORAIRE D'ARROSAGE

Voici l'horaire estival allant du 1er juin au 15 octobre, selon lequel vous aurez droit d'arroser et de procéder au nettoyage de vos voitures, soit :
entre 18 h 00 et 22 h 00 :



SECTEUR POINTE-AUX-OUTARDES	
LUNDI	Du 595 au 632 chemin Principal
MARDI	Du 1 au 163 rue Labrie
MERCREDI	Du 164 au 227 rue Labrie
JEUDI	Du 228 au 258 rue Labrie et rue David
 VENDREDI	Du 259 au 390 rue Labrie

SECTEUR LES BUISSONS	
LUNDI	Du 39 au 139-A chemin Principal
MARDI	Du 140 au 200 chemin Principal et rues Bélanger, de la Source, Finn, Outardes, Dallaire, Chevalier et Tremblay
MERCREDI	Du 201 au 301 chemin Principal et rue Gagné
JEUDI	Du 302 au 334 chemin Principal et rues Saint-Laurent, des Bouleaux, Harvey et du Moulin
 VENDREDI	Du 341 au 493 chemin Principal et rues Bilodeau, Radisson, Boisjoli, Olympique, Albert et Gaston



ARROSAGE – BOYAU À LA MAIN

La Municipalité a assoupli le règlement en autorisant l'arrosage d'arbustes, de fleurs et le nettoyage des voitures en dehors de l'horaire d'arrosage obligatoire mais seulement avec le boyau à la main.



VIDANGE FOSSE SEPTIQUE



PRÉPAREZ-VOUS !

La Municipalité débutera la vidange des fosses septiques, pour les résidences situées sur la rue **Labrie** et rue **David**, et ce, à compter du mois de septembre.

Par la suite, mais pas nécessairement dans cet ordre, les rues **Félix, Bélanger, Finn, Outardes, Dallaire, Chevalier, de la Source, Tremblay, Gagné, Harvey, des Bouleaux, Saint-Laurent, du Moulin, Bilodeau, Radisson, Olympique, Albert, Gaston et Boisjoli**.

S'il y a lieu, veuillez, S.V.P., faciliter l'accès pour la vidange de votre fosse septique et identifier l'endroit des couvercles de votre installation septique. Tout capuchon ou couvercle, fermant l'ouverture de la fosse septique, doit être dégagé de toute obstruction et doit pouvoir être enlevé sans difficulté.

La vidange sera effectuée par la compagnie Sani-Manic Côte-Nord Inc. sous la supervision d'un employé des travaux publics.

Si l'entrepreneur doit revenir sur les lieux parce que l'occupant a omis de préparer son terrain pour permettre de procéder à la vidange, les coûts occasionnés pour la visite additionnelle seront acquittés par l'occupant.

INFORMATION

Selon le règlement Q-2, r-22 (Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées), il se doit de vider les deux (2) couvercles de la fosse septique afin de prolonger la durée de vie du champ d'épuration. Ainsi, nous vous encourageons à dégager les deux (2) couvercles de la fosse septique afin de s'assurer qu'elle soit complètement vidangée.



M. Robert Leblanc

Conseiller, District 1 – Lagacé

De: 1 à 184 chemin Principal, rue Félix, rue Bélanger, rue Finn et rue des Outardes.



M. Georges Jean

Conseiller, District 2 – Laflèche

De: 185 à 282 chemin Principal, rue Dallaire, rue Chevalier, rue de la Source, rue Tremblay et rue Gagné



M. Jean-François Gauthier

**Conseiller, District 3 –
Les Petites Rivières**

De: 281 à 327 chemin Principal, 284 à 334 chemin Principal, 1 à 164 chemin de la Baie, rue Harvey, rue des Bouleaux, rue St-Laurent et rue du Moulin.



Mme Jocelyne Bouchard

Conseillère, District 4 – Dufour

De: 329 à 492 chemin Principal, 197 chemin de la Baie, rue Bilodeau, rue Radisson, rue du Coteau, rue Olympique, rue Albert, rue Gaston et rue Boisjoli.



M. Normand Bissonnette

Conseillère, District 5 – Côté

De: 590 à 632 chemin Principal et de 1 à 194 rue Labrie.



M. Denis Cardinal

**Conseiller District 6 –
La Grosse Pointe**

De: 189 à 414 rue Labrie et rue David.

Pour en connaître plus sur votre conseiller.ère, allez sur
notre site Internet au
www.pointe-aux-outardes.ca/municipalite/conseil-municipal/



Un service gratuit pour nos familles et leurs jeunes.
Ensemble pour la réussite éducative de ceux-ci !

Votre enfant éprouve des difficultés ou des retards d'apprentissage ?
Votre enfant est sur une liste d'attente pour des services professionnels ?
Vous êtes inquiets face au développement de votre jeune ?

Nous vous offrons l'opportunité de travailler avec des jeux spécifiques...

- un ou des axes de développement de votre jeune
- Gestion des émotions (colère, anxiété, etc.)
- Langage
- Lecture (décodage et inférence)
- Prérequis scolaire
- Et autres...

Rencontres ludiques personnalisées
chez vous ou dans un autre milieu
en fonction de ce qui est plus facilitant...
Éducatrice + l'enfant + VOUS, l'adulte significatif!

Contactez-nous pour en savoir +, Grains de Soleil Côte-Nord inc.
418 567-8920 #4 ou gdscotenord@yahoo.fr ou Page FB GrainsdeSoleil37



La Maison des jeunes le S.Q.U.A.T (Savoir être Quelqu'un d'Unique Aux yeux de Tous) est un organisme à but non lucratif qui a comme objectif de créer un milieu de vie sain et équilibré lors de rencontres amicales pour les adolescents de 11 à 17 ans.

Écoute, soutien et références

Prévention, sensibilisation et information

Activités socioculturelles et de loisirs

Horaire (Durant la période scolaire) :

Lundi :	13h00 à 18h00	l'aide aux devoirs pour les 8 ans et plus
Lundi :	18h00 à 21h30	
Mardi :	18h00 à 21h30	
Mercredi :	18h00 à 21h30	
Jeudi :	18h00 à 21h30	
Vendredi :	18h00 à 23h00	

COORDONNÉES

480, chemin Principal à Pointe-aux-Outardes

Courriel : mdjlesquat@hotmail.com

Téléphone : 418 567-1202

Facebook (Groupe) : Mdj le S.Q.U.A.T

Déjeuners FADOQ



Déjeuners FADOQ

CENTRE DES LOIRSIRS DE
POINTE-AUX-OUTARDES

De 8h30 à 12h00

Adulte :	8,00 \$
Enfant 6-12 :	4,00 \$
Enfant 0-5 :	Gratuit



6 OCTOBRE 2024
3 NOVEMBRE 2024
1ER DÉCEMBRE 2024
5 JANVIER 2025
2 FÉVRIER 2025
2 MARS 2025
6 AVRIL 2025
4 MAI 2025
1ER JUIN 2025

C'est le mois de votre anniversaire ?

C'est gratuit pour les membres de la **FADOQ** seulement

Pour les membres qui sont du mois de juin, juillet et août c'est gratuit le 1er juin 2025
et pour les membres de septembre c'est gratuit le 6 octobre 2024.

PETITE ANNONCE



Vous voulez publier une annonce dans le bulletin municipal :
le Cacardeur.

Pour ce faire, il est important de respecter la date limite de dépôt, pour l'envoi de vos informations, qui est le 20 de chaque mois. Toutefois, notez que la date de tombée pour le bulletin de SEPTEMBRE est le 20 AOÛT 2024.

Prenez note que des frais de publication mensuelle de 10,00\$, plus les taxes s'appliquent.

Veillez nous communiquer afin qu'on vous envoie le formulaire de demandes d'annonces. municipalite@pointe-aux-outardes.ca ou 418 567-2203 poste 0

CERCLE DES FERMIÈRES

POINTE-AUX-OUTARDES

Campagne de financement - Vente de sous-marin

Effectuez votre réservation de sous-marin au coût de 6 \$
chacun, au courant du mois d'août jusqu'au
17 septembre 2024, en communiquant avec :

Mme Denise Malouin au 418 297-3753
Mme Chantal Morin au 418 567-2725/418 282-2725
Mme Francine Ross au 418-567-4630
ou toutes les autres fermières.

Faites-vite et merci pour votre soutien !

 6 \$

Nouveau à Baie-Comeau!

Fertilisation de pelouse



NUTRITE[®]
CÔTE-NORD

418 962-0204



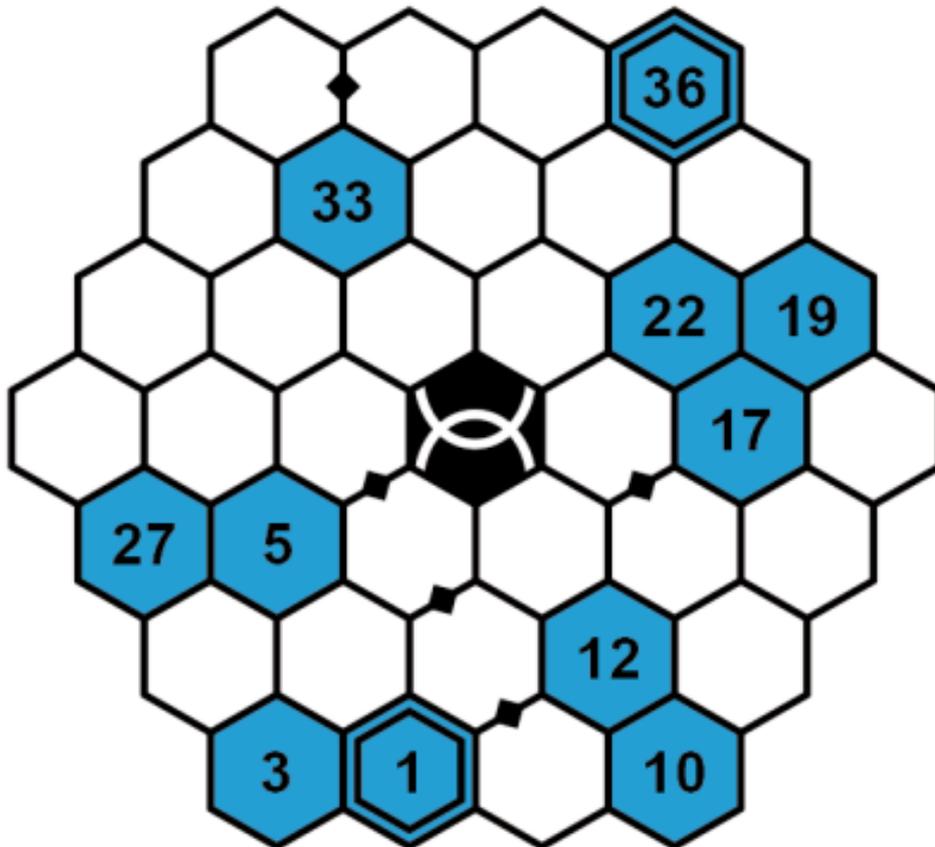
Municipalité de
Pointe-aux-Outardes

*les bureaux municipaux
seront fermés*



LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024

SUDOKU



ANAGRAMME

M	A	N	G	U	I	E	R
	P	R	I	M	A	L	E
	D	E	R	A	N	G	E
		C	I	R	E	E	S
		E	G	L	I	S	E
		O	R	G	A	N	E
		V	O	Y	A	G	E
	R	A	I	L	L	E	E
	V	A	N	D	A	L	E
A	R	S	E	N	I	C	S



- Fleur de balcon
- Un sacré coco, cet arbre-là !
- Fruit exotique
- Un fruit rouge
- Une céréale un peu oubliée
- Un fruit apprécié en hiver
- Fruit tropical
- Fruit des montagnes
- Fleur des massifs méditerranéens
- Fleur de printemps

REPORTEZ LES ANAGRAMMES DES MOTS DE LA GRILLE DE GAUCHE DANS LA GRILLE DE DROITE, À L'AIDE DES DÉFINITIONS INDIQUÉES.

MOTS FLÉCHÉS

GRAVES METTRA AU BON DIAMÈTRE		PETITS TRAITS SUSPENDUE		PLUIE FINE SOTTISIERS		ENTRE- LACER CROCHET		ENZYME
DOUTEUSES DÉSHABILLE								
MEMBRANES ASINUS								L'ARAIGNÉE SA TOILE
						COORDONNE ÉQUILIBRE		
BORDERA EN COUSANT		ROSIRA	BRILLE		CLASSE- MENT COUTUME			
							D'ARABIE	
EXPRIMERAS PAR LE VISAGE LUTTERA								
ADJECTIF POSSESSIF				ABÏMA PART				INDIQUE UN CHOIX À FAIRE
PARTIRA	PARFOIS ÉVEILLÉ					BANDE ORIGINALE		
			TERRE LIBRE					

MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III									
IV									
V									
VI									
VII									
VIII									
IX									
X									
XI									

HORIZONTALEMENT

I. Faisant entendre une succession de bruits secs. **II.** C'est le cas de le dire, à cause d'elle, on pisse le sang. **III.** Acronyme pour un titulaire de doctorat. Sort de la gueule de certains animaux. **IV.** Dans un certain sens, c'est recherché. Symbole chimique. **V.** Adjectif possessif. Personnage du *More de Venise*. **VI.** ... le Noble en France et en Serbie dans l'autre sens. Partie d'une cloche où frappe le battant. **VII.** Nationalisait. **VIII.** Est du domaine des vessies plus que des lanternes. **IX.** Qui ne sont pas entièrement vendus. **X.** Malmèment fortement. **XI.** Est donc comparable à une scie.

VERTICALEMENT

1. Gentilé d'un joli petit village jurassien dans le canton de Poligny. **2.** Elle se retire dans la spiritualité. **3.** Coureur australien. Commune de Suisse traversée par le Kelch. **4.** Dans un foyer elle peut être à la base de la séparation d'un homme et d'une femme. On peut revenir souvent dessus dans la conversation. **5.** Juste un peu petit. Rendit les armes. **6.** Ancienne cuvette. On s'en sert facilement quand on est dans les stations sur les pistes. **7.** Ont-elles toutes les yeux d'Elsa ? **8.** Rivière de France. Démon marin femelle. **9.** Cheville. Exècre.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

SEPTEMBRE				
L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30				



Nouvelle version   [Télécharge l'application](#)

RECYC-QUÉBEC Québec 

5 consignes de collecte

Pour faciliter les opérations de manutention et éviter les bris de bac

- 1 Bac disposé la veille au soir de la collecte ou exceptionnellement le matin même de la collecte, avant 7 h, les jours de tempête
- 2 Couvercle fermé, aucun objet sur le bac et aucune matière à côté du bac
- 3 Roues orientées vers la résidence et matières conformes dans chaque bac approprié
- 4 Chaussée libre d'accès pour les opérations de nettoyage et de déneigement de votre municipalité
- 5 Bac toujours à 1 m de tout objet (muret, poteau, garage, abri, voiture, autre bac, etc.) en retrait du trottoir et de la chaussée



Le saviez-vous?



- ✓ Votre bac bleu appartient à la Régie.
- ✓ Votre bac est attribué à votre résidence et doit demeurer sur place en cas de déménagement. Si votre nouvelle résidence ne possède pas de bac bleu, communiquez avec nous pour en obtenir un!
- ✓ Vous avez droit à un seul bac vert selon la réglementation de votre municipalité. Il est de la responsabilité de chaque citoyen de s'informer et respecter la réglementation en vigueur.
- ✓ Vous pouvez laisser votre bac en bordure du chemin et communiquer avec la Régie s'il a été oublié lors de la collecte.

Bac brun : informez-vous!

MÛR POUR LE COMPOST

Tout ce qui se mange
Tout ce qui se jardine

Visitez notre site Internet www.regiemanicouagan.qc.ca pour en apprendre plus sur le projet de plateforme de compostage et la collecte à venir.



Mieux trier à la source, on y gagne tous!



TABLE DES MARÉES



JOUR	HEURE	MÈTRE	JOUR	HEURE	MÈTRE	JOUR	HEURE	MÈTRE	JOUR	HEURE	MÈTRE
1	0103	3.9	9	0530	3.1	17	0105	4.2	25	0159	1.2
	0739	0.8		1117	1.2		0731	0.4		0742	2.6
SU	1329	3.2	MO	1745	3.5	TU	1332	3.8	WE	1328	1.5
DI	1921	0.9	LU			MA	1933	0.4	ME	2013	3.4
2	0141	4.0	10	0010	1.2	18	0148	4.4	26	0335	1.3
	0809	0.7		0611	2.8		0807	0.2		0916	2.5
MO	1402	3.4	TU	1153	1.3	WE	1411	4.1	TH	1506	1.6
LU	1959	0.8	MA	1831	3.4	ME	2019	0.1	JE	2146	3.3
3	0215	4.0	11	0110	1.4	19	0231	4.4	27	0456	1.2
	0837	0.7		0704	2.6		0844	0.1		1048	2.6
TU	1434	3.5	WE	1242	1.5	TH	1452	4.4	FR	1634	1.5
MA	2034	0.7	ME	1931	3.3	JE	2105	0.0	VE	2305	3.4
4	0248	4.0	12	0241	1.5	20	0314	4.3	28	0552	1.1
	0903	0.7		0822	2.4		0921	0.2		1148	2.8
WE	1504	3.7	TH	1357	1.6	FR	1533	4.5	SA	1737	1.3
ME	2107	0.6	JE	2051	3.2	VE	2151	0.0	SA	2359	3.5
5	0319	3.9	13	0420	1.5	21	0359	4.1	29	0633	1.0
	0928	0.7		0959	2.4		0959	0.3		1229	3.1
TH	1533	3.7	FR	1534	1.6	SA	1616	4.4	SU	1825	1.1
JE	2140	0.7	VE	2218	3.4	SA	2240	0.2	DI		
6	0350	3.7	14	0527	1.3	22	0445	3.7	30	0041	3.7
	0953	0.8		1115	2.7		1040	0.6		0705	0.9
FR	1603	3.7	SA	1654	1.4	SU	1702	4.3	MO	1302	3.3
VE	2213	0.7	SA	2326	3.6	DI	2333	0.5	LU	1904	0.9
7	0422	3.5	15	0614	1.0	23	0535	3.3			
	1019	0.9		1208	3.0		1124	0.9			
SA	1634	3.7	SU	1754	1.0	MO	1753	4.0			
SA	2247	0.9	DI			LU					
8	0454	3.3	16	0019	4.0	24	0036	0.9			
	1046	1.0		0654	0.7		0631	2.9			
SU	1707	3.6	MO	1251	3.4	TU	1216	1.2			
DI	2325	1.0	LU	1845	0.7	MA	1855	3.6			

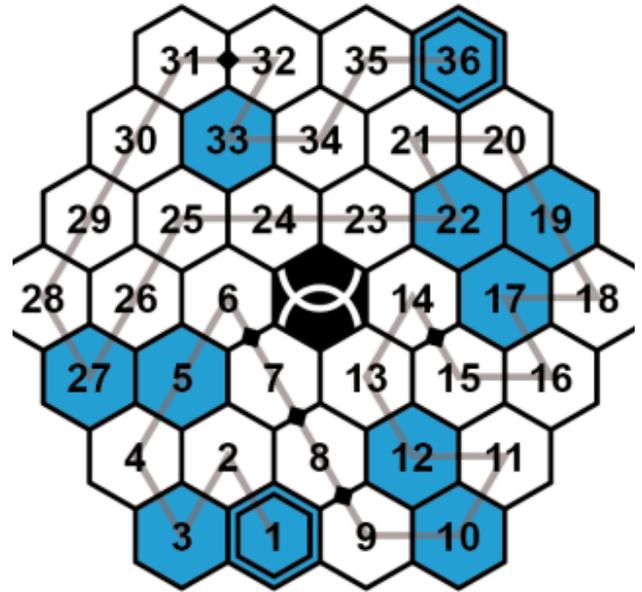
MOTS FLÈCHÉS

	C		T		B		T	
C	A	L	I	B	R	E	R	A
	V	E	R	E	U	S	E	S
D	E	V	E	T	I	S	S	E
	R	E	T	I	N	E	S	
A	N	E	S	S	E		E	T
	E			I		T	R	I
O	U	R	L	E	R	A		S
	S	O	U	R	I	R	A	S
R	E	S	I	S	T	E	R	A
	S	E	S		U	S	A	
		R	E	V	E		B	O
I	R	A		A	L	L	E	U

ANAGRAMME

G	E	R	A	N	I	U	M
P	A	L	M	I	E	R	
G	R	E	N	A	D	E	
C	E	R	I	S	E		
S	E	I	G	L	E		
O	R	A	N	G	E		
G	O	Y	A	V	E		
A	I	R	E	L	L	E	
L	A	V	A	N	D	E	
N	A	R	C	I	S	S	E

SUDOKU



MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I	C	R	E	P	I	T	A	N	T
II	H	E	M	A	T	U	R	I	E
III	A	T	E	R		B	A	V	E
IV	U	R	U	O	C		G	E	
V	S	A		I	A	G	O		D
VI	S	I	N		P	A	N	S	E
VII	E	T	A	T	I	S	A	I	T
VIII	N	A	T	A	T	O	I	R	E
IX	I	N	E	P	U	I	S	E	S
X	E	T	R	I	L	L	E	N	T
XI	R	E	S	S	A	S	S	E	E

CAPSULE – INCENDIE



EN CUISINE, CHAQUE HUILE ET GRAISSE A SON UTILISATION !

On ne le dira jamais assez, en cuisine, il est primordial de garder un œil attentif sur ce que l'on fait chauffer, particulièrement lors de l'utilisation d'huiles ou de graisses.

En effet, chaque huile ou graisse a des propriétés uniques et une utilisation idéale.

Par exemple, il est recommandé de consommer certaines huiles crues, d'autres sont idéales pour chauffer des aliments à la poêle ou au four tandis que quelques-unes seulement devraient être utilisées à haute température, pour la friture par exemple.

Il est alors primordial de savoir à quelle huile on a affaire !

De l'huile qui fume...

Lorsqu'une huile atteint une température trop élevée, de la fumée apparaît. Cette fumée indique que la matière grasse commence à se décomposer et à se dénaturer. Il est alors recommandé de diminuer la température de l'huile. Continuer de chauffer une huile qui fume peut augmenter la température de cette dernière suffisamment pour que des flammes apparaissent.

En effet, l'huile chauffée crée un mélange gazeux susceptible de s'enflammer à tout moment sous l'effet d'une source de chaleur.

L'élément chauffant d'une cuisinière dégage une chaleur suffisante pour provoquer l'inflammation du mélange gazeux.

CUISSON À HAUTE TEMPÉRATURE

Certaines huiles supportent mal l'exposition à de hautes températures. Pour faire chauffer ou sauter des aliments, il est important d'utiliser une huile qui résiste bien à la chaleur.

Quelques points de fumée critiques	
Matières grasses	Températures critiques approx.
Beurre	130°C
Margarine	140°C
Végétaline	175°C
Huile d'olive	210°C
Huile de tournesol	210°C
Huile de soya	220°C
Huile d'arachide	220°C

À CHAQUE HUILE SON USAGE -CE QU'IL FAUT RETENIR, C'EST QUE :

- Il est important de lire les étiquettes et de se renseigner sur l'utilisation de chacune des huiles.
- Seulement quelques huiles peuvent supporter de hautes températures.
- Une huile qui fume commence à se dégrader.
- Il est recommandé de diminuer la température d'une huile qui fume afin d'éviter l'apparition de flammes.

SENSIBILISATION

RESPECTER LA PRIORITÉ

- À un passage pour piétons, s'arrêter dès qu'un piéton s'y engage ou manifeste clairement son intention de traverser, par exemple, s'il attend sur le trottoir qui borde le passage pour piétons, s'il fait un signe de la main, qu'un contact visuel a été établi avec lui, etc.
- À une intersection, céder le passage aux piétons, aux véhicules et autres cyclistes qui ont la priorité.
- À plus de 5 mètres d'un autobus ou minibus scolaire dont les feux rouges intermittents sont en marche ou qui fait usage du panneau d'arrêt, s'immobiliser jusqu'à ce que les feux soient éteints et que le panneau soit rabattu.

CIRCULER DU BON CÔTÉ

Sur la chaussée, circuler aussi près que possible du côté droit, tout en tenant compte de l'état de la chaussée et des risques d'emportierage (collision), et dans le même sens de la circulation.

Le cycliste peut quitter sa position :

- pour effectuer un virage à gauche
- s'il est autorisé à circuler à contresens
- en cas de nécessité

Sur l'accotement, rouler dans le sens de la circulation ou le sens indiqué par une signalisation.

SIGNALER SES INTENTIONS

D'une façon continue et sur une distance suffisante pour être bien vu par les autres usagers, il faut signaler ses intentions, à moins que la manœuvre ne mette en péril sa sécurité.





MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES

471, chemin Principal

Pointe-aux-Outardes(Québec) G0H 1M0

Téléphone : 418 567-2203

Télécopieur : 418 567-4409

Courriel : municipalite@pointe-aux-outardes.ca

www.pointe-aux-outardes.ca

Centre des loisirs et de la culture :	418-567-2177 poste 1
Pompiers, ambulance, police :	911
Bibliothèque municipale (mercredi soir) :	418-567-2281 poste 5109
Régies de gestion des matières résiduelles :	418-589-4557
Site d'enfouissement :	418-567-3118/418-589-4557
Maison des jeunes :	418-567-1202
CLSC :	418-567-2274
Fourrière municipale (Refuge Le Chapitou) :	418-589-1597

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi	7h45 à 12h00 / 13h00 à 16h30
Mardi	7h45 à 12h00 / 13h00 à 16h30
Mercredi	7h45 à 12h00 / 13h00 à 16h30
Jeudi	7h45 à 12h00 / 13h00 à 16h30
Vendredi	8h00 à 12h00

DATE DE TOMBÉE PROCHAINE PUBLICATION DU CACARDEUR

La date de tombée pour faire parvenir les informations que vous voulez voir paraître dans la prochaine édition du Cacardeur est le 20 de chaque mois.



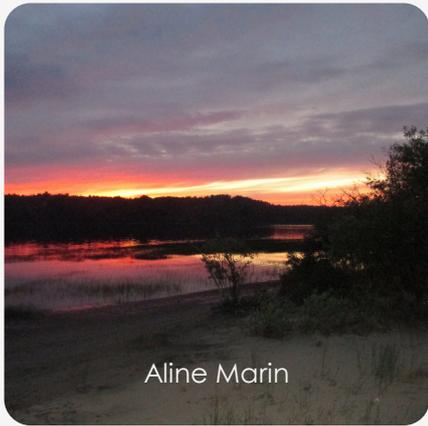
Antonio Hortas



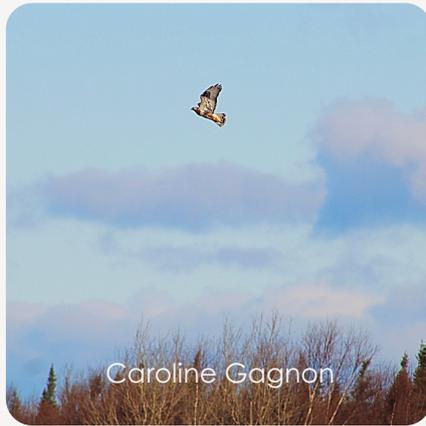
Sébastien St-Jean



Karine Cassista



Aline Marin



Caroline Gagnon



Sébastien St-Jean



Lison Éloquin



Sébastien St-Jean



Pier-Audrey Glasson



Christine Lebrun



Roger Langlais



Sébastien St-Jean

Notre magnifique